

*Pour publication immédiate*

**Programme d'audits des firmes de génie-conseil de l'Ordre des ingénieurs du Québec :  
plusieurs ministères et organismes publics agissent comme observateurs**

**Montréal, le 18 décembre 2013** – Le développement du nouveau programme d'audits des firmes de génie-conseil de l'Ordre des ingénieurs du Québec a franchi une nouvelle étape au cours des dernières semaines avec la formation d'un comité chargé d'établir le cadre normatif qui servira de base aux audits. Ce comité inclut des observateurs de deux ministères et de quatre organismes publics : Autorité des marchés financiers (AMF), Commissaire au lobbyisme du Québec, ministère des Transports du Québec, Office des professions du Québec (OPQ), Secrétariat du Conseil du trésor et Unité permanente anti-corruption (UPAC). À titre d'observateurs, les représentants de ces ministères et organismes pourront fournir des conseils à l'Ordre et au Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

« Pour mieux protéger le public, l'Ordre des ingénieurs du Québec veut dorénavant encadrer les entreprises qui offrent des services d'ingénierie et élabore présentement un programme pour ce faire. L'apport de ministères et d'organismes publics au développement du programme rend notre démarche encore plus robuste et nous les remercions de collaborer à cette initiative qui repousse les limites du système professionnel québécois », a déclaré le président de l'Ordre, M. Daniel Lebel, ing., FIC, PMP.

Les bénéficiaires du programme en assumeront les coûts et sont représentés sur ce comité par des représentants de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ), dont trois firmes de génie-conseil.

Rappelons que l'Ordre a annoncé en octobre dernier la signature d'une entente de collaboration avec le BNQ pour l'élaboration d'un cahier des charges privé touchant notamment l'éthique, la pratique professionnelle, l'octroi et la gestion des contrats, ainsi que le développement des affaires. Ce cahier des charges privé servira de base aux audits qui seront réalisés par l'Ordre auprès des firmes de génie-conseil qui accepteront de participer à ce programme volontaire. Les firmes qui respecteront les critères établis dans le cahier des charges privé recevront une certification de l'Ordre.

### **À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec**

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe 60 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site Web <http://www.oiq.qc.ca>.

– 30 –

Source : Patrick Leblanc  
Direction des communications et des affaires publiques  
Ordre des ingénieurs du Québec  
514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste 3253